

## Compte rendu sommaire Réunion du Conseil Communautaire Séance du 24 juillet 2020 à 17h30

### **Date de convocation : 17 juillet 2020**

**Nombre de Membres :**

En exercice : 53

Présents : 38

Ayant donné procuration : 12

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le DIX-SEPT du mois de JUILLET, à 17h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

### **Membres présents :**

**Annéville :** M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, Mme COGLIANDRO FRACCARO, M. DALLA-FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH, Mme RAU et M. TISSERAND

**Bronvaux :** M. FAVIER

**Clouange :** Mme THOMAS et M. VEZAIN

**Marange-Silvange :** M. MULLER, M. COQUIN, Mme GREFF, M. ROETTGER et Mme WEIDER

**Montois la Montagne :** Mme VANNI et M. CANTELE

**Moyeuve-Grande :** M. ROVIERO, Mme CISAMOLO, Mme DOS SANTOS, M. ROSSO, M. SCHNEIDER et M. TIRLICIEN

**Moyeuve-Petite :** M. SCHWEIZER

**Pierrevillers :** M. HEISER

**Rombas :** M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE, M. RISSER et M. VILLA (à partir du point 2)

**Roncourt :** -

**Rosselange :** M. MATELIC, Mme SEEMANN

**Sainte Marie Aux Chênes :** Mme LAMARQUE et Mme FRANIA

**Vitry-sur-Orne :** M. CORRADI et Mme SAVINO

### **Membres absents ayant donné procuration :**

M. DIEUDONNE à Mme COGLIANDRO

M. BOLTZ à Mme THOMAS

M. MEOCCI à Mme GREFF

M. RACHIELE à Mme VANNI

M. BENABID à Mme CISAMOLO

Mme THIBO à M. SCHNEIDER

Mme LEMASSON à M. HEISER

Mme BENCI à M. DUMON

Mme WAGNER à M. RISSER

M. SCHONS à M. MATELIC

M. CAYRE à Mme LAMARQUE

M. VEGLIA à M. CORRADI

**Absent excusé :** M. POSTERA

**Absents :** M. VILLA (au point 1) et M. CALLIGARO

---

**Le Président** ouvre la séance à 17h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **Délibération 2020-46 – Désignation des membres de commissions**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE les membres des commissions.

### **Délibération 2020-47 – Désignation membres de la commission d'Appel d'Offres**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ÉLIT les membres de la Commission d'appel d'offres.

**Délibération 2020-48 – Désignation membres de la commission consultative des services publics locaux – et adoption du règlement intérieur**

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ÉLIT les 5 membres de la commission consultative des services publics locaux,
  - Et ADOPTE le règlement intérieur de cette commission.

**Délibération 2020-49- Election des membres de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de services publics**

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ÉLIT les membres de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de services publics.

**Délibération 2020-50- Election des représentants de la communauté de commune au sein des syndicats mixtes**

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ÉLIT les représentants du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein des organes délibérants des syndicats mixtes auxquels la communauté de communes adhère.

**Délibération 2020-51 – Election des représentants de la communauté de commune au sein d'organismes divers**

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ÉLIT les représentants du Conseil Communautaire appelés à siéger au sein des assemblées générales et des conseils d'administration de diverses associations et organismes auxquels la Communauté de Communes adhère.

**Délibération 2020-52 – Délégation de pouvoirs au président**

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DONNE délégation au Président et, en cas d'absence de ce dernier, aux Vice-présidents ayant reçu délégation.

**Délibération 2020-53-Délégation de pouvoirs au bureau communautaire**

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DONNE au Bureau Communautaire dans son ensemble, une délégation générale à l'exception des attributions :
    - o qui, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales, ne peuvent pas être déléguées par le Conseil de Communauté,
    - o et qui, en application du même article du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été déléguées au Président.

**Communication des décisions du Président**

- Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- PREND ACTE des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014.

**Fait à Rombas, le 30 juillet 2020**

Le Président,



**Lionel FOURNIER**